

Formation Infirmière

Sanction: Diplôme d'État Infirmier Grade Licence

Mise à jour le 27/07/2023

PRE REQUIS / PROFIL DES PARTICIPANTS :

Toutes personnes : néo-bacheliers, étudiants universitaires, bacheliers en reconversion et issues de la formation professionnelle continue justifiant de 3 années d'exercice.

SELECTION D'ENTREE

Deux modalités de sélection d'entrée sont possibles

- **Sélection sur dossier via la plateforme PARCOURSUP pour les bacheliers**
 - Ouverture du site d'information sur Parcoursup
 - Pré-inscription (formulation des vœux et finalisation du dossier) : **janvier à Mars 2024**
 - Complément d'inscription / confirmation des vœux : **en attente calendrier parcoursup**
 - Phase admission principale : **en attente calendrier parcoursup**
- **Sélection pour les candidats issus de la formation professionnelle continue pour ceux qui justifie de 3 années d'exercice**
 - INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION (**date en attente calendrier ARS**)
 - Inscriptions : **Novembre 2023 à Janvier 2024**
 - Épreuve orale : **Février 2024 à Mars 2024**
 - Epreuve écrite : **Mars 2024**
 - 13H30-14H : épreuve de sous rédaction
 - 14H-14H30 : épreuve de calcul
 - Affichage des résultats le Jeudi **Avril 2024 à 14 heures**
- Confirmation de l'inscription : Au plus tard **le Avril 2024**

INSCRIPTIONS

- **Frais d'inscription pour les candidats sélection FPC**
 - **84 euros**
 - **Frais de formation**
 - 8379 €/an soit 25 137 € pour les 3 années. (Financement réalisé par le conseil régional si candidat est en formation initiale.
 - Droits universitaires : 170 euros + CVEC (contribution à la vie étudiante et du campus) : 100 euros
-

QUOTA : agrément pour 90 places en 2022

- **68 places** (candidats parcoursup)
- **22 places** (candidats FPC) / **11 places** de disponibles pour la rentrée 2024 car 11 reports de formation de 2023

PRE RENTREE LE : 29 août 2024 à 9H

RENTREE : 02/09/2024 à 9H

EVALUATION DE LA FORMATION : Bilan de prestations de formation semestriel / taux de réussite au diplôme d'Etat Infirmier grade licence.

CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

La formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier Grade licence est légiférée par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier (modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018)

COMPETENCES VISEES

L'Infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'Infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins. Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'Infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement. Il (elle) exerce son activité en équipe pluri professionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences suivantes:

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique, -Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle propre et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

CONTENU DE LA FORMATION ET DUREE

La rentrée a lieu le premier lundi du mois de septembre. La formation dure 3 ans soit 2100 heures de formation clinique et 2100 heures de formation théorique.

La formation s'articule autour de l'alternance IFSI et stages favorisant l'intégration des différents savoirs, et se centre sur une approche par compétences. La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs

savoirs dans une situation et un contexte donné. Ces compétences s'acquièrent tout au long de la formation. Chaque compétence nécessite d'acquérir différents savoirs.

Enseignement théorique :

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

- Sciences humaines, sociales et droit,
- Sciences biologiques et médicales,
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
- Sciences et techniques infirmières, interventions,
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- Méthodes de travail.

Cet enseignement est dispensé par les formateurs de l'Institut de formations paramédicales Albert Schweitzer, par les universitaires des universités de Paris (Paris Diderot – Paris Descartes) et par des professionnels de terrain.

Enseignement clinique :

- Semestre 1: un stage de 5 semaines
- Semestres 2, 3, 4 et 5: stages de 10 semaines
- Semestre 6: un stage de 15 semaines au total en deux ou trois périodes de 10 semaines maximum



Les terrains de stage sont attribués par l'IFSI. L'étudiant a la possibilité de le trouver par ses propres moyens. Ils se situent en Ile de France. Lors du ou des derniers stages du semestre 6, l'ESI a la possibilité de réaliser son stage en France métropolitaine.

L'institut de formation est agréé **ERASMUS +** et l'ESI pourra au cours de sa formation, selon des critères de sélection, réaliser son stage dans un pays européen partenaire.

Partenariats actuels : Espagne (MADRID & CACERES & TENERIFE) – Portugal (COIMBRA) – Belgique (LIEGE & NAMUR) – Italie (ROME)

Partenariat à finaliser : Roumanie (TAROUS)

Les ESI ont également la possibilité d'organiser eux même le stage dans le cadre de mission humanitaire.

Les périodes de stage sont interrompues par une semaine de retour à l'IFSI. Les ESI bénéficient d'un encadrement de stage, excepté le S1 et le dernier S6) avec un formateur référent de stage.

METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées permettent à l'étudiant d'identifier les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe, seul et en groupe, ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures, en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s'articulent.

L'apprentissage avec les autres permet à l'étudiant de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.

Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'étudiant.

Méthodes classiques:

Cours magistraux-Travaux dirigés-Travaux pratiques-Travaux pratiques guidés-Guidance collective.

Méthodes innovantes:

Analyse de Pratiques-Analyse de situation d'une personne soignée ou d'un groupe-Jeu de rôle-Simulation-
e- Learning, débat avec des patients experts

LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Il occupe une place prépondérante dans la construction de l'identité professionnelle. Chaque étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Cette relation privilégiée permet d'établir une relation de confiance, d'évaluer régulièrement les acquisitions de l'étudiant et lui offre un choix de ressources pour optimiser ses apprentissages et développer ses potentialités. Le suivi pédagogique lui permet de développer son autonomie en facilitant sa prise de conscience d'acteur de sa formation.

MODALITES D'EVALUATION

Dix compétences sont à valider afin d'obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier. Le diplôme d'État d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens, dont 120 ECTS pour l'enseignement en institut de formation et 60 ECTS pour l'enseignement clinique.

« L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés ». La planification des évaluations a lieu tout le long des semestres.

L'évaluation porte sur l'enseignement des contenus des UE terminées à la date de l'évaluation, ou sur les enseignements réalisés à la date de l'évaluation

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiable

Les évaluations se présentent sous la forme :

- de contrôle des acquisitions de ressource de la compétence-QCM/QROC-questions portant sur les TD Pour les savoirs académiques :
- Jeu de rôle
- Exposé oral
- Travail rédactionnel
- Mise en situation professionnelle en salle de travaux pratique

Les évaluations peuvent être individuelles ou en groupe.